



## REGLEMENT JEU

### "GRAND JEU FIRST CLASS EURO 2016 "



#### **Article 1**

La société NGK SPARK PLUGS (France) S.A.S. dont le siège se situe Immeuble l'Astrale - 9 Avenue Réaumur - CS 50009 - 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX - RCS Nanterre B 389 845 793, organise, via son programme de fidélité First Class, un jeu gratuit sans obligation d'achat du 12 avril au 31 mai 2016, intitulé "GRAND JEU FIRST CLASS EURO 2016".

#### **Article 2**

L'opération est exclusivement réservée aux dirigeants d'entreprises de réparation automobile, Marine et Motoculture non adhérents au programme et utilisant les produits NGK SPARK PLUGS, et/ou MANN-FILTER de MANN+HUMMEL, et/ou PHILIPS Automotive LIGHTING et/ou NTN-SNR et/ou EXIDE personnes morales ou physiques établies en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation.

#### **Article 3**

Pour participer, il suffit :

- de s'inscrire, du lundi 12 avril au vendredi 31 mai, au programme de fidélité First Class puis de confirmer son inscription par email, en cliquant sur le lien de confirmation.

Seules les entreprises ayant confirmé leur adhésion seront prises en compte dans le tirage au sort.

#### **Article 4**

La participation est limitée à une seule inscription par personne morale ou physique (même nom, même adresse mail, même adresse postale), sur la durée du jeu.

#### **Article 5**

Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort, en présence de M Fabrice BOSCHARINC, Directeur Commercial et Marketing de NGK Spark Plugs France SAS.

Le tirage au sort aura lieu le mardi 01/06/2016.

Les lots gagnants par tirage au sort sont par ordre de tirage\* :

- 5 t-shirts officiels FFF avec flocage personnalisé
- 5 ballons officiels FFF

\*Dans la limite des stocks disponibles

En cas d'indisponibilité de l'un des Produits, l'Acheteur en sera informé au plus tard lors de la livraison du gain. Il est d'ores et déjà précisé que First class pourra substituer le(s) Produit(s) indisponible(s) par un(des) Produit(s) similaires, de valeur au moins équivalente.

#### **Article 6**

Les gagnants du jeu seront désignés à l'issue du tirage au sort, et recevront leurs lots par courrier sous un délai de 15 jours. La liste des gagnants sera également consultable sur le site [www.firstclass-pro.fr](http://www.firstclass-pro.fr), rubrique Actualités.

#### **Article 7**

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.



## REGLEMENT JEU

### "GRAND JEU FIRST CLASS EURO 2016 "



#### **Article 8**

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### **Article 9**

Le règlement du jeu est disponible sur simple demande auprès de :

NGK SPARK PLUGS (France) S.A.S.

Immeuble l'Astrale

9 Avenue Réaumur

CS 50009

92354 Le Plessis-Robinson

(Frais de timbres remboursés au tarif lent en vigueur, un seul remboursement par entreprise) ou sur le site internet [www.firstclass-pro.fr](http://www.firstclass-pro.fr)

#### **Article 10**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : NGK SPARK PLUGS (France) S.A.S. - « GRAND JEU FIRST CLASS EURO 2016 » Immeuble l'Astrale - 9 Avenue Réaumur - CS 50009 - 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

#### **Article 11**

NGK SPARK PLUGS pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

#### **Article 12**

NGK SPARK PLUGS ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

#### **Article 13**

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.